Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 32 (1986)

Heft: 5

Rubrik: Notre couverture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



MOTUL

Conseils

dans la fondation,
l'acquisition par héritage
ou l'administration de sociétés
anonymes en Suisse:
planification ou contrôle financiers,
conseils juridiques ou fiscaux,
représentation de membres
absents.



Treuhand Sven Müller Birkenrain 4 CH-8634 Hombrechtikon-Zürich

Tél. 055/42 21 21, Tix 87 50 89 sven ch

DE PEINTURE

FRANCIS MONA

44, avenue de Seine 92500 Rueil-Malmaison Tél.: 47.76.13.37

> 2 bis, rue de l'Oasis 92800 Puteaux Tél.: 47.76.13.37

Hôpital Suisse de Paris : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Mercredi 28 Mai 1986 à 18 H 30

à l'Hôpital Suisse de Paris - 4, rue Minard, 92130 Issy-les-Moulineaux Pour tous renseignements téléphoner au 46.45.21.36

Somma!re

- 1 La Landsgemeinde de Glaris
- 2 Sommaire et Publicité
- 3 En bref
- 4 Manifestations suisses à Paris et en Province
- 5 Programme de la Commémoration du 1er Août -Paris
- 6-7 La Suisse au fil des jours
 - 8 Affaires fédérales
 - 9 Swissair et publicité
- 10 Chronique fédérale
- 11 Economie
- 12-16 Revue de Presse
 - 17 Musique
- 18-19 Les Arts
- 20-23 Spécial Tourisme
 - 24 L'histoire Suisse en bandes dessinées. (© Delachaux et Niestlé, Editeurs, Lausanne - Paris. Tous droits réservés).

NOTRE COUVERTURE

La « Landsgemeinde », ancienne tradition de la démocratie helvétique

En 1291 déjà, lorsque fut conclu le pacte fédéral sur le Grütli, cette importante convention fut soumise à la ratification d'une assemblée des gens des vallées. Aujourd'hui, on connaît encore cette forme la plus directe de la démocratie, la Landsgemeinde ou parlement en plein air, dans les petits cantons à faible population, Glaris, Obwald et Nidwald, ainsi qu'Appenzell Rhodes intérieures et extérieures.

Le dernier dimanche d'avril - le premier de mai à Glaris - tous les citoyens jouissant du droit de vote forment un vaste cercle en plein air. Ils élisent leur Landamann, sorte de premier ministre, le gouvernement et les juges ; ils discutent et décident des affaires les plus importantes. Autrefois, ce n'était qu'un « cercle d'hommes libres ». Après l'acceptation de vote des femmes en 1971 sur le plan fédéral, la Landsgemeinde s'ouvrit également aux citoyennes. En 1972 les Glaronaises, puis en 1973 les Obwaldiennes et Nidwaldiennes furent admises à la Landsgemeinde. Jusqu'à maintenant, cette assemblée reste toujours fermée aux femmes dans les deux Appenzell. Glaris siège dans la capitale, Nidwald à Stans, Obwald à Sarnen sur le Landesberg, Rhodes intérieures à Appenzell et les habitants des Rhodes extérieures se rencontrent alternativement à Hundwil et à Trogen pour la Landsgemeinde.

Pour la population, cette journée d'élection printanière est une fête. Accompagnées de tintements de cloches et de musique, de la bannière cantonale et des notables avec le sceptre de l'Etat, les autorités précédées du Landamann se dirigent vers la place de la Landsgemeinde. Citoyens et citoyennes se sont déjà mis en cercle. Beaucoup d'hommes et surtout de femmes portent leur costume en l'honneur de ce grand jour.